

ASSURANCE-VIE

# PERMETTRE À CHACUN D'ÉPARGNER POUR DEMAIN

 ENCORE UNE PREUVE DU POUVOIR DU COLLECTIF



**Harmonie  
mutuelle**

GRUPE **vyv**

**AVANÇONS** *collectif*

# ÉPARGNE VIE, UNE SOLUTION DU GROUPE VYV



Harmonie Mutuelle est un acteur engagé :  
au titre de ses valeurs de solidarité et de confiance, la mutuelle mène de  
nombreuses actions au plus proche des territoires, pour une société plus  
à l'écoute et plus humaine.

En choisissant l'assurance-vie d'Harmonie Mutuelle, vous placez votre argent  
pour préparer votre avenir tout en ayant un impact positif sur la société.

## LES ATOUTS

- **Accessibilité à la souscription dès 30€**  
(selon le mode de gestion)
- **Modularité** (choix du mode de gestion  
et du profil investisseur)
- **Fiscalité avantageuse**
- **Frais calculés** au plus juste

« NOUS AVONS À CŒUR DE PROPOSER UNE ASSURANCE-VIE ACCESSIBLE  
À CHACUN, TOUT EN CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE  
PLUS RESPONSABLE ET SOLIDAIRE. »

## UN PLACEMENT RESPONSABLE ET RESPECTUEUX DE VOTRE ÉPARGNE

- **Une solution d'assurance-vie proposée au plus grand nombre** avec un versement  
initial **dès 30€** (selon le mode de gestion).
- **Une transparence sur le contrat et ses conditions de gestion.**
- **L'assureur du Contrat Epargne vie Simplicité s'engage à investir près de 1%**  
**de l'encours total de ce contrat sur le FPS MAIF IMPACT SOLIDAIRE**, un fonds  
labellisé par Finansol et qui finance des structures à forte **utilité sociale et/ou**  
**environnementale.**
- **Les supports d'investissement en unités de compte sont gérés par EGAMO**,  
société de gestion d'actifs (filiale du Groupe VYV) partageant des **valeurs**  
**mutualistes**, signataire de la charte de l'ONU pour l'**investissement responsable**  
**(PRI)**. EGAMO opère une **politique d'investissement responsable** et intègre des  
**critères extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance)** dans  
l'ensemble de son process d'investissement.



- **L'accès à l'Investissement Socialement Responsable (ISR)** au travers du support  
EGAMO Action France - part S.



**EGAMO a été élue meilleure société de gestion française parmi  
celles gérant moins de 7 fonds par L'European Funds Trophy en 2019.**

**EGAMO**  
GROUPE **vyv**

# L'ASSURANCE-VIE, UNE SOLUTION AU SERVICE DE VOS PROJETS



## ▶ TRANSMETTRE UN CAPITAL, ASSURER L'AVENIR DE VOTRE ENFANT, PRÉPARER VOTRE RETRAITE, DYNAMISER VOTRE ÉPARGNE...

Accessible, la solution d'assurance-vie proposée par Harmonie Mutuelle permet de se constituer un capital pour préparer ses projets tout en profitant des avantages qui lui sont rattachés : souplesse, fiscalité avantageuse, supports d'investissements variés (fonds euros, unités de compte)...

L'investissement en unités de compte permet de diversifier son épargne. Le capital investi sur les supports en unités de compte n'est pas garanti. Il peut évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner une perte en capital pour l'assuré. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

## ▶ UN CADRE FISCAL AVANTAGEUX POUR VOS PROJETS À MOYEN ET LONG TERME

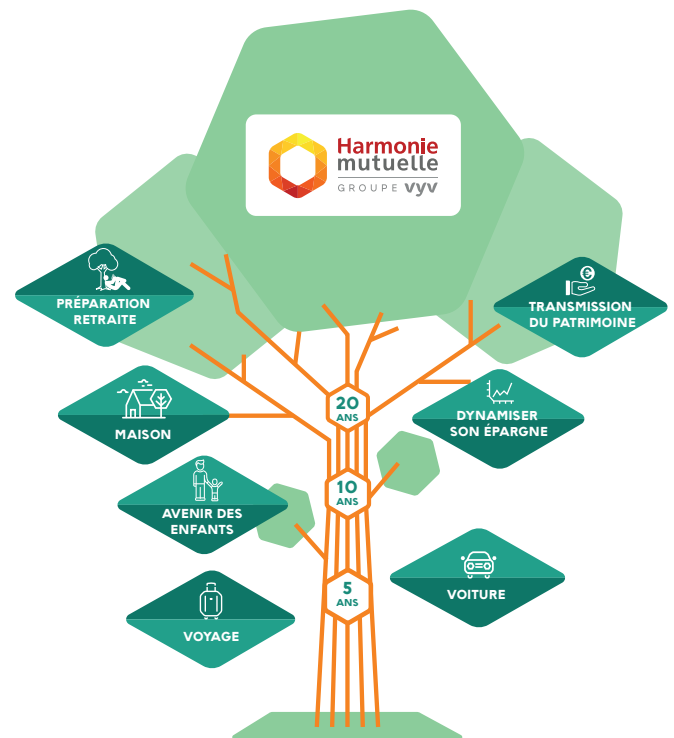
- ▶ Les souscripteurs ont la possibilité de réaliser des arbitrages en changeant de supports financiers sans incidence fiscale.
- ▶ **En cas de rachat avant 8 ans :** imposition des plus-values à **12,8%\***.
- ▶ **Pour les rachats après 8 ans :** imposition des plus-values après l'application d'un **abattement annuel de 4 600€ pour une personne seule et de 9 200€ pour un couple**.
- ▶ Pour les primes versées en assurance-vie et en contrat de capitalisation jusqu'à 150 000€ par titulaire, **l'imposition est de 7,5%\***. Pour les primes versées dépassant 150 000€, l'imposition sur les plus-values s'établit à 12,8%\*.

Dans tous les cas ci-dessus, une option globale au barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR) est possible.

**En cas de décès, votre capital sera versé aux bénéficiaires que vous aurez désignés. Il sera transmis sans droits de succession jusqu'à 152 500€ par bénéficiaire pour les versements effectués avant 70 ans.**

**Pour un bénéficiaire conjoint ou partenaire de Pacs, l'exonération fiscale est totale.**

## FAITES GRANDIR VOS PROJETS !



**Et vous, quel projet vous tient le plus à cœur ?**

EXEMPLES DE PROJETS À TITRE INDICATIF.

\* Hors prélèvements sociaux.

# VOUS ACCOMPAGNER PAS À PAS POUR VOUS AIDER À CONCRÉTISER VOS PROJETS

## LA VIE DE MON CONTRAT

Vous pouvez agir à tout moment sur votre contrat d'assurance-vie Harmonie Mutuelle en effectuant diverses opérations\* comme :

### ➤ AUGMENTER, DIMINUER OU SUSPENDRE UN VERSEMENT PROGRAMMÉ :

Sur votre contrat d'assurance-vie, vous pouvez à tout moment choisir de mettre en place un versement programmé ou d'en modifier le montant et la périodicité (mensuel, trimestriel, annuel).

### ➤ EFFECTUER UN VERSEMENT LIBRE :

Vous pouvez, lorsque vous le souhaitez, effectuer un versement sur votre contrat d'assurance-vie (minimum de 30€ selon le contrat).

### ➤ DISPOSER DE VOTRE ÉPARGNE :

Votre épargne est disponible à tout moment ! Vous pouvez effectuer des rachats partiels/programmés ou un rachat total lorsque vous en avez besoin (selon fiscalité en vigueur).

### ➤ MODIFIER LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE DE VOTRE CONTRAT :

La clause bénéficiaire désigne la/les personne(s) qui recevra(ont) le capital du contrat d'assurance-vie au moment du décès. La modification de cette clause peut intervenir à tout moment de la vie de votre contrat, sur simple demande de votre part.

## RENSEIGNEMENTS ET CONTACT



Rendez-vous dans l'agence la plus proche de chez vous



Par téléphone au **0980 982 850**



Ou sur notre site **harmonie-mutuelle.fr**

S'inscrivant au cœur du Groupe VYV, le groupe de protection sociale mutualiste et solidaire, Harmonie Mutuelle s'engage à vous protéger dans toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Notre volonté : vous accompagner tout au long de la vie en nous positionnant comme un acteur de santé globale, avec des offres en prévention, santé, prévoyance, épargne-retraite et bien plus encore...

**Rendez-vous sur [harmonie-mutuelle.fr](http://harmonie-mutuelle.fr) pour en savoir plus !**



L'offre Epargne Vie est conçue et proposée par le Groupe VYV dont Harmonie Mutuelle est l'une des mutuelles fondatrices. Grâce à ses solutions, le Groupe VYV affirme son rôle d'entrepreneur du mieux-vivre.



Harmonie Mutuelle distribue l'offre Epargne vie qui est constituée :

- du contrat Epargne vie - Simplicité, assuré et géré par MAIF VIE, pour la gestion profilée et la formule 100% euros,
- du contrat Epargne vie - Expertise, assuré et géré par Mutex, pour la gestion libre et sous mandat.

\* Selon modalités prévues au contrat et dans la limite de la réglementation. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

MAIF VIE : Société anonyme au capital de 122 000 000 Euros, régie par le Code des Assurances - RCS Niort 330 432 782 - Dont le siège social est situé « Le Pavois », 50 avenue Salvador Allende, 79029 NIORT CEDEX 9.

MUTEX, Société Anonyme au capital social de 37 302 300 €, n° LEI 969500QPFP5Q2NP5N926 régie par le Code des assurances, dont le siège social est sis 140 avenue de la République- CS 30007- - 92327 Chatillon Cedex, immatriculée au RCS Nanterre N° 529 219 040, agréée dans les branches 1, 2, 20, 21 et 22.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.